

COMMUNE DE SAINT-EUTROPE-DE-BORN

COMPTES-RENDUS DE CONSEIL MUNICIPAL

DU 23 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le **23 juillet** à **20 H 30**,
Le Conseil Municipal de la commune de **Saint-Eutrope-de-Born**,
Dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame **Jocelyne COLLIANDRE**, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **16.07.2020**

Membres en exercice	15
Membres présents	13
Absents(es)	2
Procuration(s)	0

PRESENTS :

Mmes BALSE M-J. - COLLIANDRE J. - HALLAL A-M. - MOURMANNE V. - SIREY P. -
TORNIER É.

Mrs AUZERAL J. - BARRET C. - FRACHISSE N. - HUGOU D. - JACQUET C. - MIQUEL F. -
PERRY J-L.

ABSENTS : M. FRECHEVILLE - CAZEILS G.

Secrétaire de séance : Mme SIREY P.

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2019 – COMMUNE :

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,
Considérant la dissolution du C.C.A.S au 31 décembre 2019 ainsi que la reprise des
résultats,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	116 629,33 €
- un excédent reporté de :	447 702,46 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	564 331,79 €
- un déficit d'investissement de :	88 993,81 €
- un déficit des restes à réaliser de :	23 535,00 €
Soit un besoin de financement de :	112 528,81 €

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 : EXCÉDENT	564 331,79 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	112 528,81 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) COMMUNE	451 802,98 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) C.C.A.S.	5 406,72 €

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) TOTAL	457 209,70 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT	88 993,81 €

MODIFICATION DE LA DURÉE D'AMORTISSEMENT POUR L'ARTICLE 204 :

Madame le Maire indique aux membres de l'assemblée que les subventions d'équipements versées doivent être amorties.

Elle précise que la durée maximale possible d'amortissement est de 5 ans et propose aux élus un amortissement sur un an.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide que les subventions d'équipements versées seront amorties sur une durée d'un an.
- Mandate Madame le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires.

CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR CRÉANCE DOUTEUSE

Madame le Maire rappelle que dans un souci de sincérité budgétaire, de transparence et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, la constitution des provisions pour les créances douteuses constitue une dépense obligatoire au vu de la réglementation, conformément à l'article R2321-23° du CGCT, lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, une provision doit être constituée par délibération, à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par la collectivité à partir des éléments communiqués par le comptable public.

Les reprises sur provisions permettent d'atténuer la charge sur l'exercice des dotations aux provisions des nouvelles créances douteuses et d'en diminuer l'impact voire de les neutraliser sur le résultat de l'exercice.

Considérant le risque associé aux créances douteuses susceptibles d'être irrécouvrables et sur proposition du comptable public, il est proposé au Conseil Municipal de :

- Décider de constituer une provision pour créances douteuses à hauteur de 5 700 € correspondant au montant susceptible d'être proposé en admission en non-valeur par le comptable public
- Dire que les crédits sont ouverts au compte 6817 du BP 2020
- Autoriser Madame le Maire à reprendre la provision ainsi constituée à hauteur du montant des créances admises en non-valeur sur les exercices à venir.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2020:

Le Conseil Municipal vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2020 :

INVESTISSEMENT

Dépenses : 246 417,00 €
Recettes : 269 952,00 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 1 107 781,00 €
Recettes : 1 107 781,00 €

Pour rappel, total budget :**INVESTISSEMENT**

Dépenses : 281 172,00 € (dont 34 755,00 € de RAR)
Recettes : 281 172,00 € (dont 11 220,00 € de RAR)

FONCTIONNEMENT

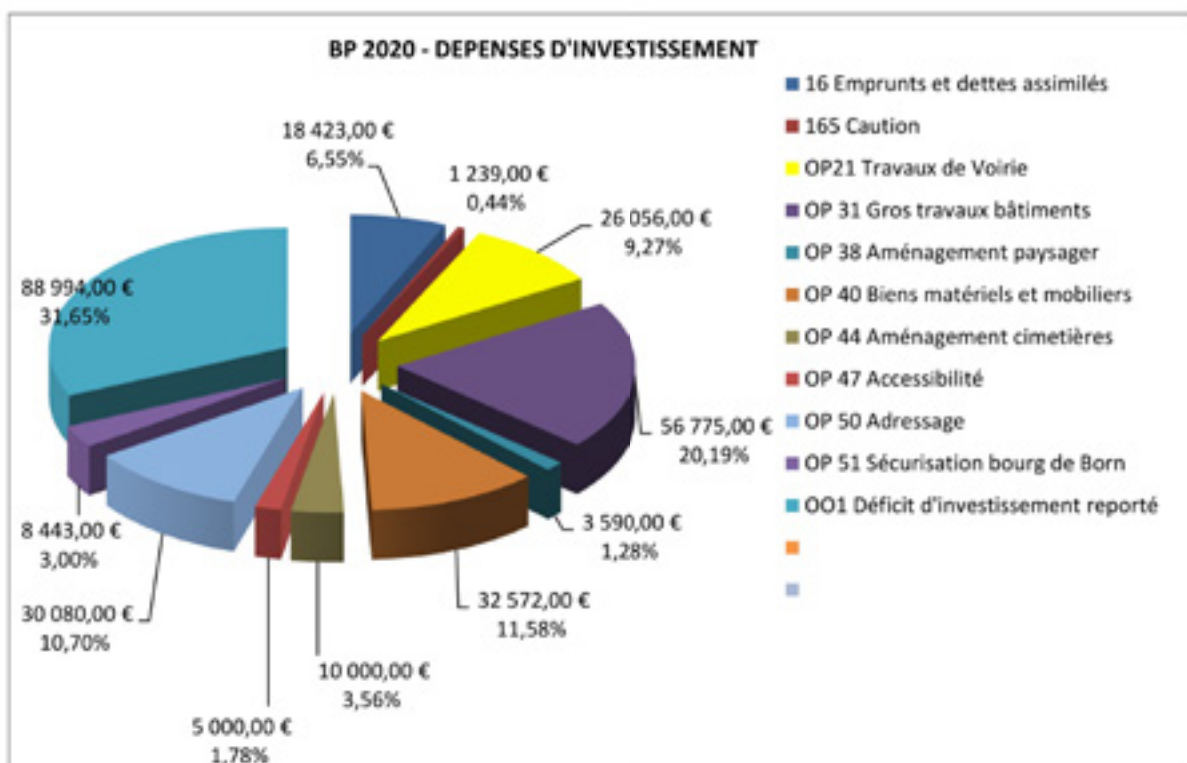
Dépenses : 1 107 781,00 € (dont 0,00 € de RAR)
Recettes : 1 107 781,00 € (dont 0,00 € de RAR)

Dépenses BP 2020

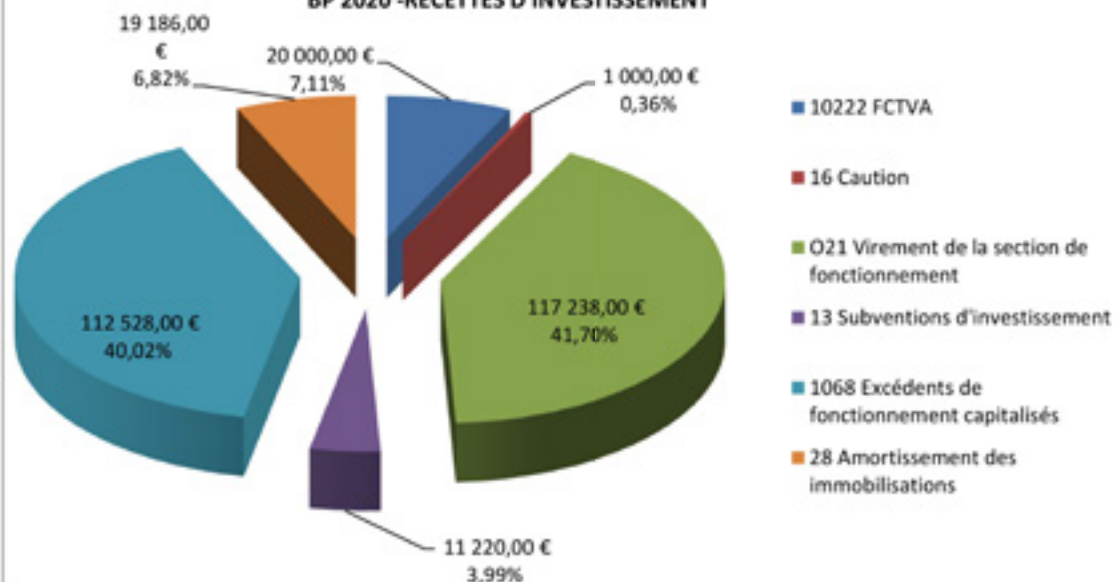
Chapitres	Désignations	BP
16	Emprunts et dettes assimilés	18 423,00 €
165	Cautions	1 239,00 €
OP21	Travaux de Voirie	26 056,00 €
OP 31	Gros travaux bâtiments	56 775,00 €
OP 38	Aménagement paysager	3 590,00 €
OP 40	Biens matériels et mobiliers	32 572,00 €
OP 44	Aménagement cimetières	10 000,00 €
OP 47	Accessibilité	5 000,00 €
OP 50	Adressage	30 080,00 €
OP 51	Sécurisation bourg de Born	8 443,00 €
OO1	Déficit d'investissement reporté	88 994,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT		281 172,00 €
O11	Charges à caractère général	491 602,00 €
O12	Charges de personnel	280 000,00 €
O14	Atténuations de produits (Prél. GIR, dégrèvement JA...)	47 060,00 €
65	Autres charges de gestion courante (subventions, indemnités...)	140 474,00 €
66	Charges financières (intérêts d'emprunts ...)	3 521,00 €
67	Charges exceptionnelles	3 000,00 €
68	Dot. Provisions et amortissements	24 886,00 €
O23	Virement à la section d'investissement	117 238,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT		1 107 781,00 €

Recettes BP 2020

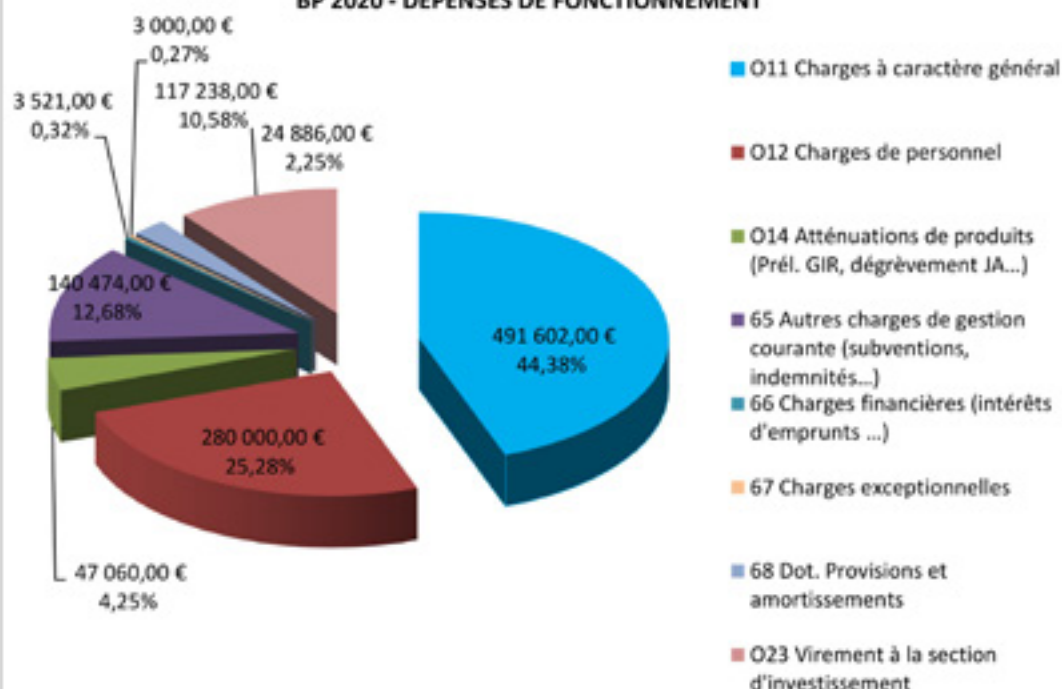
Chapitres	Désignations	BP
10222	FCTVA	20 000,00 €
16	Caution	1 000,00 €
O21	Virement de la section de fonctionnement	117 238,00 €
13	Subventions d'investissement	11 220,00 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	112 528,00 €
28	Amortissement des immobilisations	19 186,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT		281 172,00 €
O13	Atténuations de charges	10 000,00 €
70	Produits des services, domaines ...	24 390,00 €
73	Impôts et taxes	294 357,00 €
74	Dotations	302 325,00 €
75	Autres produits de gestion courante (loyers...)	19 500,00 €
OO2	Excédent de fonctionnement reporté	457 209,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT		1 107 781,00 €



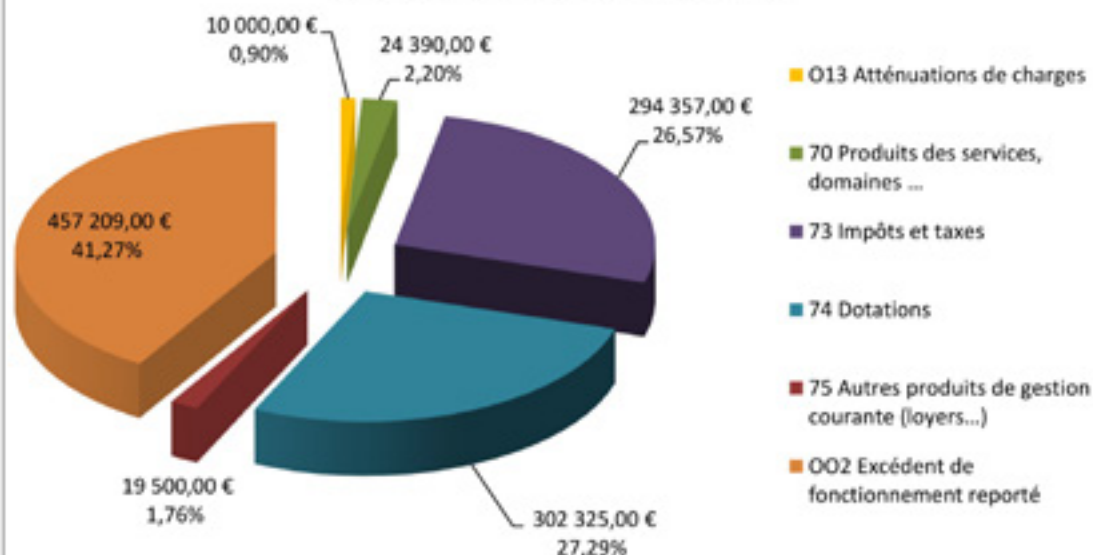
BP 2020 - RECETTES D'INVESTISSEMENT



BP 2020 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



BP 2020 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT



DEVIS JEUX ÉCOLE DE BORN :

Madame le Maire présente aux élus des devis établis par la société ALEC COLLECTIVITÉ concernant l'achat d'un jeu pour l'école de Born.

- Jeu Parc Space :	4 024.80 € TTC
- Jeu Parc LLares :	4 600.80 € TTC
- Jeu Parc Castaneda :	3 866.40 € TTC

Elle indique qu'après concertation avec l'enseignante, la préférence est donnée au jeu Parc Space.

Elle demande aux élus de bien vouloir se prononcer.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte la proposition de ALEC COLLECTIVITÉ pour le jeu PARC SPACE d'un montant de 4 024.80 € TTC.
- Prévoit la dépense au budget primitif 2020, à l'opération 40,
- Donne pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires.

ARRIVÉE DE M. FRACHISSE NICOLAS

DEVIS POUBELLES DE TRI SÉLECTIF :

Madame le Maire présente aux élus des devis établis par la société HYGIÈNE 47 concernant l'achat de poubelles de tri sélectif pour les salles des fêtes, les extérieurs de la communes ainsi que les écoles.

- Devis salles des fêtes :	527.04 € HT
- Devis tri extérieur :	749.00 € HT
- Devis écoles / cantines :	224.00 € HT
Soit un total de	1 500.04 € HT

Madame le Maire demande aux élus de bien vouloir en délibérer.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte la proposition de HYGIÈNE 47 pour un montant de 1500.04 € HT.
- Prévoit la dépense au budget primitif 2020, à l'opération 40.
- Donne pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires.

DEVIS PALISSADE PAV BORN :

Madame le Maire indique à l'assemblée qu'elle a été sollicitée pour l'installation d'une palissade afin d'aménager le Point d'Apport Volontaire de Born.

À cet effet, elle présente un devis établi par la société ALEC COLLECTIVITÉS :

- Modèle Kerlouan :	1 162.56 € TTC
- Modèle Etel :	1 164.12 € TTC

Elle demande aux élus de bien vouloir statuer.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte la proposition de ALEC COLLECTIVITÉS pour le modèle Kerlouan pour un montant de 1 162.56 € TTC
- Prévoit la dépense au budget primitif 2020, à l'opération 38,
- Donne pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires.

COMMUNICATIONS DIVERSES :

● Devis Poids Lourds :

Madame le Maire indique aux élus qu'il est nécessaire de prévoir la réparation de la boîte à vitesse du camion poids-lourds qui présente des faiblesses.

A cet effet, elle les invite à prendre connaissance du devis de Villeréal Automobiles d'un montant de 2 956.24 € TTC.

Les élus décident de mettre en attente cette réparation et propose de se renseigner sur un éventuel remplacement du camion.

● Protection fonctionnelle des élus : proposition de groupement de commandes CDG 47 :

Madame le Maire présente une proposition du CDG 47 pour la mise en œuvre d'un groupement de commandes relatif à un contrat d'assurance couvrant la protection fonctionnelle des élus communaux (souscription obligatoire depuis le 27/12/2019).

Cette garantie vise à couvrir le conseil juridique, l'assistance psychologique et les coûts qui résultent de l'obligation de protection à l'égard du maire et de ses suppléants.

Les élus donnent leur accord pour l'audit.

● Sauvegarde déportée CDG 47 :

Dans le cadre de la convention « Accompagnement Numérique », le CDG 47 propose la sauvegarde déportée des données informatiques.

Après estimation, un besoin de 15 Go a été recensé sachant que le coût est évalué à 10 € / Go /an. Les élus confirment la nécessité de cette sauvegarde.

● Demande de subvention du collège de Castillonnès :

Un courrier émanant du foyer socio-éducatif du collège de Castillonnès sollicite une participation au financement de différentes sorties éducatives.

2 élèves de la commune fréquentent le collège, cependant les élus rappellent qu'une aide individuelle est attribuée aux familles lors de voyages d'études et décident de conserver ce mode de fonctionnement.

● Le « Mai des nouveaux élus » :

L'organisation du « mai » est envisagée pour le 26 septembre.

La plantation des arbres chez chaque nouvel élu sera effectuée dans la journée, une soirée à l'espace granger clôturera cette journée, si les consignes sanitaires le permettent.

● Couleurs panneaux Adressage :

Après concertation des élus, il est décidé du visuel des panneaux qui se décompose ainsi :

- Fond : Bordeaux
- Ecriture : Ecrû
- Bordure en un seul trait
- Précision du nom de la commune dans son intégralité, en bas du panneau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 h 00.